



Le mot

du Président

Franck Bonnard

Président du Syndicat
Mixte Vienne et affluents
(SMVA) et du Comité
de Pilotage du Contrat
Territorial Vienne Aval

Par ses usages multiples, l'eau est fondamentale dans nos vies quotidiennes. Tous les acteurs engagés dans le contrat territorial Vienne Aval contribuent par leurs actions à améliorer la qualité de l'eau en général et des milieux aquatiques en particulier.

Cette lettre informera à la fois les acteurs de notre territoire, les propriétaires agricoles et le grand public dans l'intérêt de valoriser les actions qui sont produites par les maîtres d'ouvrages du Contrat Territorial Vienne Aval.

Nos objectifs en termes de réduction des pollutions diffuses sont loin d'être atteints. L'accompagnement au changement de pratique et la réalisation d'actions de bassins versants ne sont pas encore assez développés pour répondre aux enjeux de qualité de l'eau. C'est pourquoi, dans cette première newsletter, nous avons souhaité mettre en lumière nos partenaires agricoles engagés dans le contrat. L'information doit se diffuser davantage auprès des propriétaires. Les projets d'actions commencent à voir le jour, mais nous pouvons faire plus et mieux dans ce domaine pour atteindre nos objectifs.

Je remercie l'ensemble des partenaires : techniques, financiers et institutionnels pour le travail accompli ainsi que les maîtres d'ouvrages pour leur engagement au quotidien. Par avance, je remercie aussi chacun d'entre eux pour leur mobilisation dans la rédaction de ce nouvel outil qui démontrera sans aucun doute une meilleure prise en compte de l'eau dans nos politiques d'aménagement du territoire.

Encore plus que jamais, notre imagination et nos énergies associées seront nécessaires pour inscrire durablement le bassin de la Vienne dans une démarche de progrès comme il l'a déjà été par le passé en initiant le premier Contrat Territorial Multithématiques de la Vienne.

Vos prairies naturelles valent de l'or !

La sécheresse de cet été va peut-être permettre aux éleveurs de porter un autre regard sur leurs prairies naturelles. Bien plus diversifiées et mieux adaptées à leur milieu que les prairies temporaires, elles repartent mieux à l'automne. Elles sont souples d'utilisation et jouent un véritable rôle pour la biodiversité, la protection des sols ou encore la ressource en eau. Plutôt que de vouloir les voir disparaître, pourquoi ne pas essayer de mieux les valoriser ?!



Le groupe d'éleveurs en formation

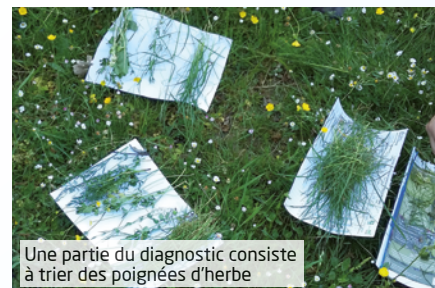
C'est bien beau tout ça, mais comment on fait pour mieux les valoriser ou simplement les rééquilibrer ? Patientez ! D'abord, il faut apprendre à reconnaître les espèces qui les composent. Cela nous est utile pour réaliser un diagnostic prairial* et « faire parler » ses prairies naturelles. Par exemple, le petit trèfle annuel profite des trous pour se développer. Si on en observe beaucoup, il faut se demander si cette prairie n'a pas été surpâturée ou bien si le chargement n'a pas été trop important pendant l'été. Une fois que l'on connaît l'état de ses prairies naturelles, il est plus aisé de prendre des décisions correctives et/ou mettre en place une gestion adaptée. On peut alors faire évoluer le couvert végétal vers son objectif de production.

Blandine Grillon, botaniste spécialisée dans les milieux agricoles, est venue dans le Montmorillonnais ce printemps pour accompagner les éleveurs à réaliser des diagnostics prairiaux. Cette journée, co-organisée avec la LPO, a été mise en place

dans le cadre du CTVA afin de réduire les pollutions diffuses et avec l'aide des financeurs (AELB, Région NA et Vivéa). Elle a été riche en échanges autour des prairies naturelles et de leurs conduites. Depuis, la dynamique prend et les tours de prairies du Montmorillonnais s'orientent autour de ce thème. On imagine même de se déplacer dans la Brenne, pour rencontrer le groupe d'éleveurs du Boischaud Sud.

*Cette méthode, mise au point par la botaniste Blandine Grillon et un groupe d'éleveurs du CIVAM Boischaud Sud, intègre les paramètres couleur, couverture du sol, composition, espèces indicatrices de biodiversité et espèces alerte.

Coline Bossis
CIVAM de la Vienne



Une partie du diagnostic consiste à trier des poignées d'herbe

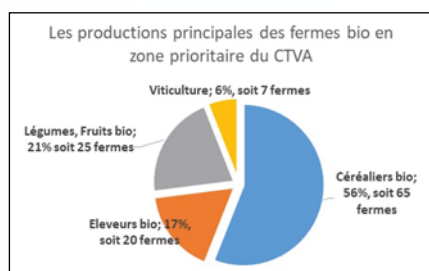
La bio : bien présente sur le territoire du contrat territorial... *mais pas partout !*

L'observatoire régional de l'Agriculture Biologique nous permet de suivre le développement de l'agriculture biologique et de zoomer sur certains territoires, comme celui du Contrat territorial de Vienne aval.

Sur l'intégralité de ce territoire (et ses 110 communes en Vienne), 290 fermes sont engagées en bio (fin 2021), ce qui représente la moitié des fermes bio du département ! La bio est donc déjà bien présente sur la zone. Mais les fermes sont inégalement réparties sur le territoire.

Si on regarde de plus près les zones prioritaires, on y compte 117 fermes bio, majoritairement sur la partie « nord », plus vaste (90 fermes), mais certaines communes y sont encore dépourvues de fermes bio, notamment sur l'Envigne. Ces 117 fermes, sont majoritairement engagées en bio depuis plus de 3 ans (seulement 26 nouvelles fermes des zones prioritaires se sont converties depuis 2020) et plus de la moitié est spécialisée en productions de céréales bio (56 %). 21 % sont des fermes maraîchères ou de production de plantes aromatiques, petits fruits et fruits ; 17 % sont des élevages (bovins lait / viande et ovins viande) et 6 % des

fermes viticoles. A noter que 37 % de ces fermes pratiquent la vente directe, vrai levier de dynamisation des territoires !



La dynamique de développement de l'agriculture bio s'est ralentie depuis cette année. En causes : des marchés conventionnels porteurs, des incertitudes liées à la place de la bio dans la future PAC, quelques marchés bio en difficulté, une baisse relative de la consommation de produits bio... Les actions proposées par Bio Nouvelle-Aquitaine / Vienne Agrobio sur le terrain ont pour objectif d'informer les agriculteurs conventionnels et futurs agriculteurs sur la bio, sa

réglementation, ses techniques, ses filières... au travers de visites de fermes, de réunions d'infos, de journées technique. Les diagnostics et études technico-économiques individuels permettent aussi aux agriculteurs de mesurer la hauteur de la marche à franchir avant de s'engager en AB. Après engagement, un suivi technique est proposé pour sécuriser son système et consolider le changement de pratiques.

Au menu de nos prochaines actions : des réunions d'information sur les aides bio et MAEC dans la future PAC (les aides bio dans la PAC 2023 sont incitatives et un vrai levier pour dynamiser les conversions) ; et le Mois de la Bio, sur toute la région, s'arrêtera sur le territoire du Contrat le 8/11 à Queaux pour s'intéresser à la filière « Graines de courge bio ».

Claire Vanhée
Bio Nouvelle-Aquitaine

Toutes les informations et programme complet sur www.moisdela.bio.fr

Retour en images sur

2 visites techniques organisées dans le cadre du CTVA

Visite de parcelles de carottes bio de l'EARL de la Chanterie (Damien SAVOYANT) à Doussay (oct 2021)



Visite de la station expérimentale bio d'Archigny (mai 2022), sur les thèmes de la fertilité des sols et de la biodiversité. En partenariat avec CA86.



MAEC, la nouvelle programmation 2023-2027

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) consistent en un cahier des charges qu'une exploitation agricole volontaire s'engage à respecter en contrepartie d'une compensation financière. Pour la programmation 2023-2027, elles ont été définies et proposées au niveau national, puis précisées à l'échelle régionale selon une liste de mesures mobilisables par enjeu.

En réponse à l'Appel à Projet 2023-2027, la Chambre d'agriculture de la Vienne, en tant qu'opérateur, en partenariat avec le Syndicat Mixte Vienne et Affluents, Bio Nouvelle-Aquitaine et le CIVAM, a déposé le 21 octobre dernier le Projet Agro-Environnemental et Climatique Vienne Aval. Ce PAEC « enjeu Eau » s'étend sur les zones prioritaires définies par le Contrat Territorial Vienne Aval (hors périmètre d'Indre-et-Loire) et les Périmètres de Protection Éloignés des AAC de Figée et Terrier-Mouton. L'enjeu Eau du PAEC vise à atteindre une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines, selon trois orientations majeures sur le territoire :

- réduire la pollution par les nitrates
- maîtriser la pollution par les pesticides
- réduire la pollution organique et limiter les transferts.

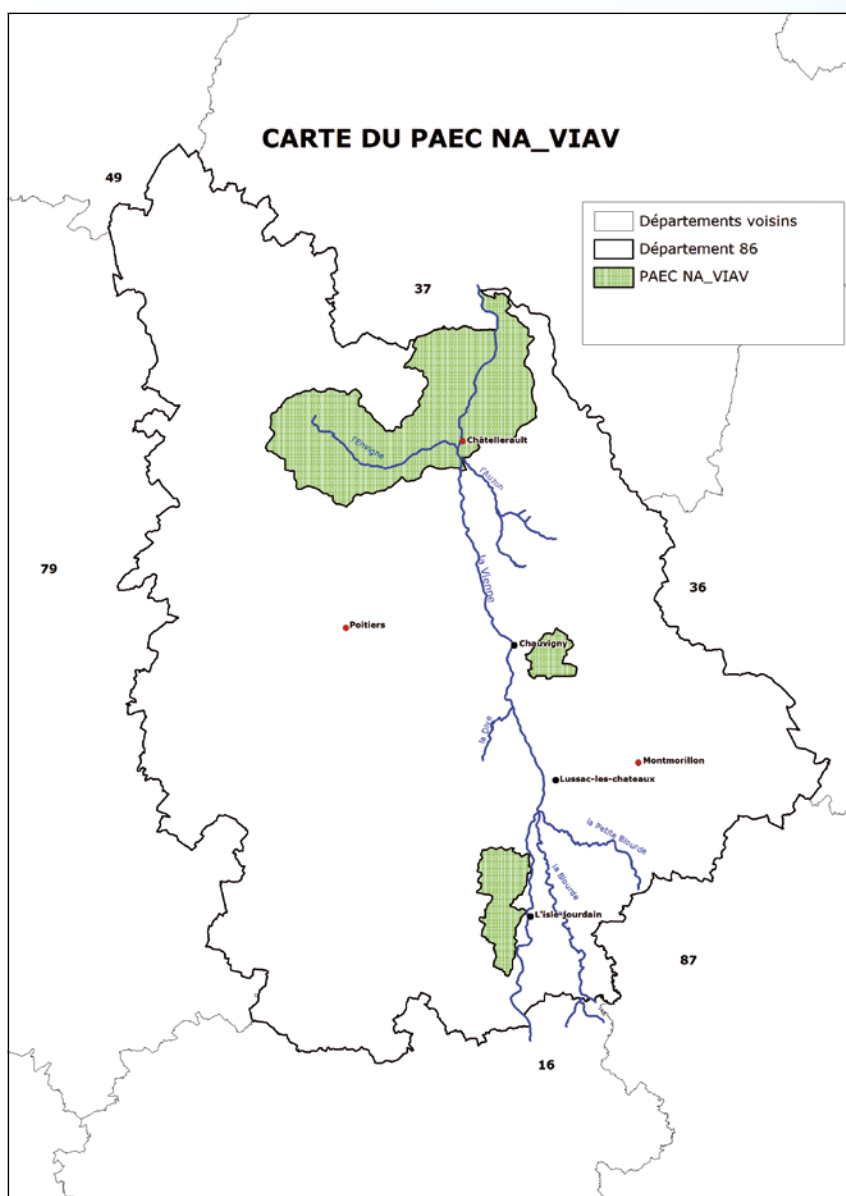
Pour atteindre ces objectifs, cinq MAEC systèmes (à l'échelle de l'exploitation) et deux MAEC localisées (parcellaires) seront proposées, pour des rémunérations allant de 136€/ha à 416€/ha. Le plafonnement de ces aides pourra varier en fonction du contrat, entre 7 500€ et 12 000€ par exploitation et par an (pour les GAEC, la transparence s'applique).

Les contrats seront souscrits pour une durée de 5 ans durant laquelle l'exploitant s'engage à respecter le cahier des charges de la mesure, notamment réaliser un diagnostic agro-écologique de son exploitation, en amont de sa demande d'engagement lors de sa déclaration PAC, et participer à une formation au cours des deux premières années de son engagement.

Calendrier

La sélection des territoires et des mesures ainsi que la définition des budgets alloués auront lieu le 15 décembre 2023.

Des réunions d'informations seront organisées par la Chambre d'agriculture de la Vienne et ses partenaires en début d'année 2023 et les différentes MAEC ouvertes seront consultables sur le site internet de la Chambre d'agriculture de la Vienne.



<https://vienne.chambre-agriculture.fr/mon-exploitation/reglementation/maec-mesures-agro-environnementales-et-climatiques/>

Contact

Chambre d'agriculture de la Vienne
Anne-Sophie BAZILE
06 75 73 28 51
anne-sophie.bazile@vienne.chambagri.fr

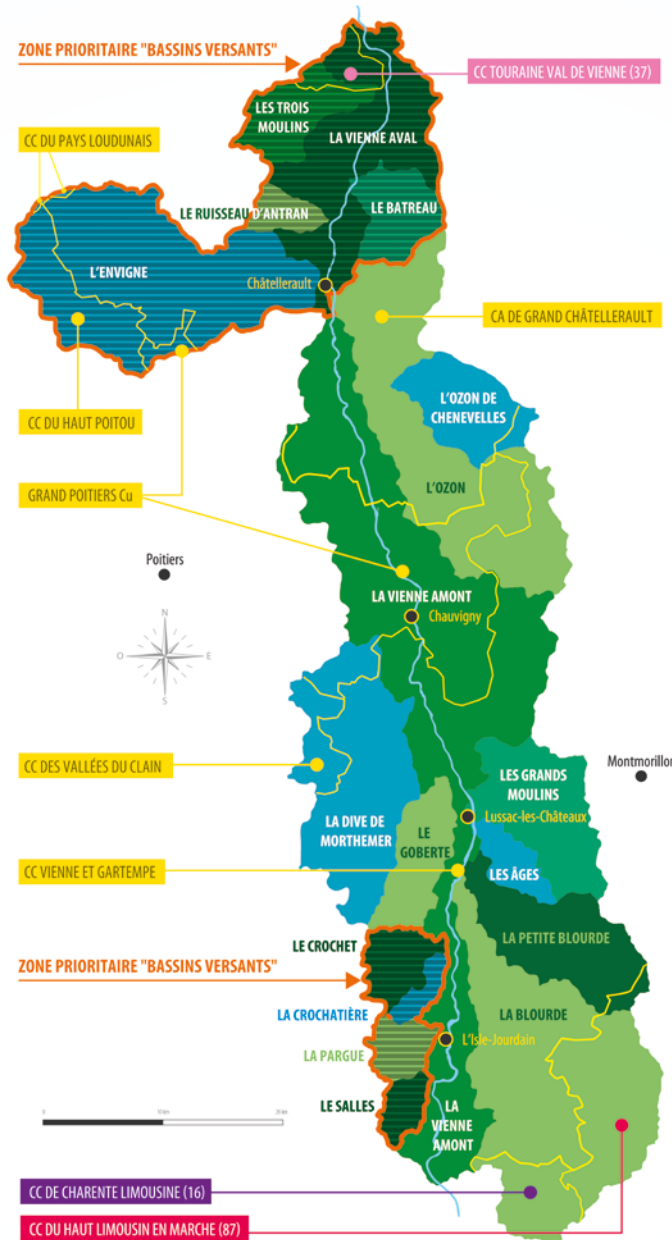
CARTE DES MASSES D'EAU DU CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AVAL (CTVA) seconde génération

Une programmation
sur **6** ans
2021 - 2026

13
kilomètres de haies
à planter
(CTVA 2014-2018
= 20 km)

Une population de
150 000
habitants

1 300
exploitants agricoles
sur les bassins
prioritaires
(641 km²)



Un bassin versant de près de
2 000
km²

Plus de
41
kilomètres de cours d'eau à restaurer
(CTVA 2014-2018
= 11 km)

11
maîtres d'ouvrages qui réalisent des actions

En savoir plus sur le CTVA !

• [Rendez-vous sur la page web](#)

• [Téléchargez la plaquette](#)

• [Abonnez-vous à la newsletter](#)

Contact SMVA :

05 49 85 20 09 / 06 32 94 14 78 / anim@vienne-aval.fr

Maîtres d'ouvrages et partenaires



Les principaux partenaires institutionnels



Les financeurs principaux

